À UNE SEMAINE DU PROCÈS EN APPEL DE L'AFFAIRE SAIDAL

Accusation et défense affûtent leurs armes

Attendu pour cette fin de semaine, le procès en appel de l'affaire Biotic-Solupharm, autrement dit l'affaire Saidal, aura lieu jeudi 24 mai au niveau de la cour d'Alger. Il s'agit d'une affaire de «dilapidation de deniers publics et trafic d'influence», incriminant les directeurs généraux de Biotic (filiale de Saidal), et de Solupharm (entreprise privée).

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Selon l'accusation, treize autres cadres du groupe Saidal, de sa filiale Biotic et de Solupharm, sont poursuivis dans ce dossier. Le juge Halali Tayeb, qui a présidé l'audience, a décidé de ce renvoi suite à la requête de la défense de Benmechiche Fouzi, Me Houcine Bouakil, car son client «observe depuis 10 jours une grève de la faim».

Le président de la cour a également reporté le procès pour pouvoir convoquer les parties civiles, à savoir le P-dg actuel de Saidal et les DG de ses filiales Biotic et Pharmal. Ces derniers doivent marquer de leur présence le procès du 24 mai prochain. «Si les parties civiles ne se présentent pas devant la cour d'Alger le 24 mai, des mandats d'amener seront délivrés contre eux», avait mis en garde le président Halali.

Pour rappel, le tribunal de première instance de Sidi M'hamed d'Alger avait condamné le 7 mars 2012, Zaouani Rachid, DG de Biotic, et Benmechiche Fouzi, DG de Solupharm, à sept années de prison ferme et à 1 million de dinars d'amende chacun. Les six autres inculpés, à savoir Hocine Mokhtari, Zoubir Smaïl, Chaoui Abdelaziz, Snina Lakhdar, Smadji Louanes et Aoun Ali (ancien P-dg du groupe Saidal), ont été condamnés à des peines de dix-huit mois à cinq années de prison ferme. Sept autres inculpés ont bénéficié de la relaxe. Le jugement du tribunal de Sidi M'hamed a aussi prononcé un dédommagement au profit de la filiale Biotic et du groupe Saidal évalué à 200 millions de dinars et 100 millions dinars à la filiale Pharmal. Selon l'ordonnance de renvoi, cette affaire remonte à l'année 2011, lorsque l'Inspection générale des finances (IGF) avait découvert au niveau des deux filiales du groupe Saidal «une passation de contrats industriels avec des entreprises privées en violation de la loi, portant préjudice aux filiales Biotic et Pharmal du Groupe Saidal». Les investigations effectuées par la section économique de la police judiciaire ont permis de découvrir que la filiale Biotic de Saidal représentée par son DG Rachid Zaouani avait conclu en 2003 un contrat de façonnage avec l'entreprise privée Solupharm gérée par Benmechiche «sans respecter les conditions exigées par la loi dans de tels contrats». Un contrat de façonnage est une prestation de service payante. Et conformément à ce contrat, l'entreprise Solupharm, en sa qualité de demanderesse de service, était appelée à fournir la matière première du médicament à Biotic qui devait, à son tour, le façonner sous forme de médicament en utilisant ses propres moyens techniques. Or, pour l'accusation, le DG de Biotic (Saidal) avait façonné le médicament au profit de Solupharm en utilisant la matière première du groupe Saidal, contrairement aux conditions légales qui exigent que la matière première soit fournie par la partie demanderesse du service, à savoir Solupharm.

Photo : NewPress

L'affaire Saidal remonte à l'année 2011.

Jeudi prochain, les différentes parties concernées dans cette affaire auront à faire valoir leurs arguments et à en situer les enjeux.

A. B.

POUR PROTESTER CONTRE LES MAUVAISES ODEURS DE LA DÉCHARGE SAUVAGE DE M'CHEDALLAH

Des citoyens prennent en otage le camion des éboueurs

Le problème de la décharge sauvage située sur les berges de l'oued Sahel, à M'chedallah, dure depuis des décennies.

Hier, des dizaines de jeunes de la commune d'Ahnif, qui est la plus exposé aux émanations des fumées et autres gaz toxique que dégage cette décharge à chaque fois que les déchets sont brûlés sur les milieux, ont réagi en prenant en otage le camion des éboueurs sur les lieux.

Les jeunes de la commune d'Ahnif, qui nous ont contactés, se disent très peinés par ce problème qui perdure et qui ne trouve pas de solution.

Pourtant, au début des années 2000, un projet d'une décharge intercommunale, promue plus tard en CET ou centre d'enfouissement technique, a été alloué à la daïra de M'chedallah.

Ce projet, qui devait être implanté dans la commune d'Ahnif, à la sortie sud, est toujours au stade initial et les citoyens continuent de payer le prix de la lenteur bureaucratique, avec tout ce que cela comporte comme risques de maladies respiratoires et les mauvaises odeurs qu'ils respirent au quotidien.

Hier dans la matinée, une réunion d'urgence a eu lieu au niveau de la commune d'Ahnif en présence des maires de M'chedallah et d'Ahnif pour trouver une solution définitive et urgente à ce problème.

Y. Y.

AFFAIRE DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

La Cour suprême dans l'attente des mémoires de la défense

Le dossier de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest, actuellement pendant devant la quatrième chambre criminelle, est appelé à connaître une rapide évolution dans les prochains jours. Les magistrats en charge du dossier attendent les mémoires de la défense pour trancher sur les différents pourvois en cassation introduits.

Selon des sources proches du dossier, la Cour suprême a saisi, il y a quelques jours, les avocats de la défense pour verser les mémoires soutenant les pourvois en cassation introduits dans cette affaire. Les mêmes sources ajoutent qu'une trentaine de pourvois en cassation ont été introduits par la défense, d'où l'importance du dossier actuellement à l'étude au niveau de la quatrième chambre criminelle près la Cour suprême. Pour rappel, ce pourvoi en cassation introduit auprès de la Cour suprême fait suite à l'ordonnance de renvoi de la chambre d'accusation de cette affaire devant le tribunal criminel. La décision prise par la chambre d'accusation a soulevé stupéfaction et étonnement chez les robes noires. Des avocats en charge du dossier ont indiqué, sous le sceau de l'anonymat, que des «contradictions flagrantes ont caractérisé le verdict prononcé par la chambre d'accusation. Sinon comment expliquer que c'est cette même chambre qui a criminalisé dans un premier temps toutes les personnes morales ou physiques poursuivies dans cette affaire et qui décide de renvoyer certaines devant les assises et d'autres devant la correctionnelle ?» Et d'ajouter : «Ce dossier n'a aucun corollaire criminel. Il est à rappeler que la chambre d'accusation avait inculpé cinq sociétés étrangères, dont deux suisses, une portugaise, une italienne et une canadienne pour «trafic d'influence et corruption», tout en les disculpant du grief d'«association de malfaiteurs». Les mêmes chefs d'inculpation ont été retenus également à l'encontre de la société japonaise Coojal et la société chinoise CITIC-CRCC. En d'autres termes, et selon le code de procédure pénal, les sociétés susnommées seront jugées en correctionnel.

Pour leur part, l'ex-inspecteur secrétaire général du ministère des Travaux publics, Mohamed Bouchema, et l'ex-officier du DRS, le colonel Khaled, ont vu la chambre d'accusation retenir à leur encontre des chefs d'inculpation relevant de la correctionnelle mais dont le jugement est conditionné par la procédure des assises.

Abder B.

TIZI-OUZOU : INSÉCURITÉ, PRESSION FISCALE ET BUREAUCRATIE PLOMBENT L'INVESTISSEMENT

Une douzaine d'entreprises délocalisées en 2011

Réunis jeudi dernier à l'hôtel Lalla Khedidja de Tizi-Ouzou, dans le cadre de l'assemblée ordinaire de la CCID, chambre du commerce et d'industrie de la wilaya de Tizi-Ouzou, des opérateurs économiques n'ont pas manqué de déplorer la persistance de blocages devant l'action entrepreneuriale et à l'investissement.

Ainsi et selon Meziane Madjkouh, président de la CCID, ce ne sont pas moins de 12 entreprises privées spécialisées dans les activités de production et le BTPH qui ont délocalisé en 2011 vers d'autres wilayas où elles ont trouvé un terrain fertile pour réussir. «La plupart de ces entreprises qui se sont installées ailleurs ont été de nouveau au rendez-vous de la croissance, dira Madjkouh, d'où la difficulté de demander à ces opérateurs de revenir», ajoutera-t-il. La pression fiscale, l'accès difficile au foncier industriel ou l'indisponibilité de ce dernier ainsi que la dégradation constante de la situation sécuritaire figurent parmi les contraintes et les blocages qui favorisent le phénomène des délocalisations. Les lourdeurs de la machine bureaucratique constituent aussi des facteurs dissuasifs devant l'acte d'investir. «Une triste réalité» déplorée par le président de la CCID qui dit avoir tiré la sonnette d'alarme et saisi le ministère des Finances pour instaurer une équité et une homogénéisation des pratiques fiscales au niveau de l'ensemble des wilayas du pays. M. Hadibi, vice-président de l'APW, n'y est pas allé par quatre chemins pour dénoncer une absence de volonté politique pour mettre fin à cette situation de blocage. «Une gestion politique» de l'investissement et du développement économique de la wilaya qu'il illustre par le cas de la station thermoélectrique qui devait être positionnée à Azeffoun.

Le projet dont l'annonce a été faite il y a plus de deux ans n'est pas encore inscrit, et ce, malgré la confirmation verbale du chef du gouvernement de l'époque et le déplacement de deux commissions de choix de terrain diligentées par les autorités concernées. Il semblerait, aux dernières nouvelles, et de l'aveu-même de M. Hadibi que le projet n'est plus à l'ordre du jour. «Et ça, ce n'est pas de la gestion politique du développement économique de notre wilaya ?», se désole le vice-président de l'APW pour qui, les lenteurs bureaucratiques sont des facteurs décourageants et dissuasifs pour beaucoup d'entrepreneurs. «Nous recevons des dizaines d'entrepreneurs qui se heurtent à la difficulté de se faire délivrer le certificat de qualification de leur entreprise», se désole l'élu et vice-président de l'APW.

S. A. M.

Tremblement de terre d'une magnitude 4,9 à Laghouat

Un tremblement de terre d'une magnitude 4,9 sur l'échelle de Richter a eu lieu vendredi à 14h12 (heure locale) à Laghouat, a indiqué le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG) dans un communiqué.

L'épicentre de la secousse a été localisé à 26 km au nord-ouest d'Aflou, a précisé la même source.

AZEFFOUN : MÊME HEURE, MÊME ENDROIT, MÊME PROCÉDÉ ET MÊME CIBLE

Trois attentats en trois jours et des morts parmi les soldats de l'ANP

A Azeffoun, après l'attentat de mercredi dernier contre un véhicule occupé par des éléments de la Marine nationale (lire notre édition du jeudi 17 mai 2012), les terroristes ont encore frappé, jeudi et vendredi derniers, en fin de matinée. L'attentat de jeudi dernier, qui s'est produit presque au même moment (en fin de matinée) et au même endroit que celui de la veille a visé un civil, le fournisseur en pain de la caserne de la Marine nationale. Blessé, ce dernier, dont le véhicule a été endommagé, sera évacué à l'hôpital, avons-nous appris de sources locales. Hier vendredi, vers midi, c'est un véhicule ayant à son bord les mêmes soldats de la Marine nationale qui a été la cible d'un engin actionné à distance, selon le procédé habituel. L'attentat qui s'est produit quasiment au même endroit qui mène à la caserne située au sud-est, sur les hauteurs de la ville d'Azeffoun, a fait plusieurs victimes. De sources concordantes, on déplore la mort d'un soldat et deux blessés dont un a été transféré vers une autre structure hospitalière pour des soins intensifs.

F. Boudjema